

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 MAI 2006**

Délibération
n° 2006.05.150

Création de poste

LE CINQ MAI DEUX MILLE SIX à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 avril 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Jean-Claude BONNEVAL, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

André BONICHON à Bernard CHARRIER, Jean BOUGETTE à Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, François ELIE à Gérard MARQUET, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

**AFFAIRES GENERALES / RESSOURCES
HUMAINES**Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD****CREATION DE POSTE**

Le rapport d'inspection de l'école nationale de musique, de danse et de théâtre réalisé en 2003 par le ministère de la culture a relevé un manque de dotation horaire et la nécessité d'élargir les contenus pédagogiques dans le secteur de l'enseignement de l'art dramatique et de l'expression scénique.

Considérant d'une part, la nécessité d'assurer les missions de service public de l'ENMDT,

Considérant d'autre part, la nécessité de contenir l'évolution de la masse salariale,

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales du 6 avril 2006,

Je vous propose :

DE CREER un poste de professeur d'enseignement artistique (discipline art dramatique/expression scénique) à temps complet à l'ENMDT par anticipation d'un départ à la retraite.

A ce titre, l'agent sera chargé notamment :

- de développer une activité d'enseignement du théâtre au sein d'un établissement comportant les disciplines musique, danse et théâtre
- d'enseigner l'art dramatique sous ses différents aspects : connaissance des textes, interprétation des répertoires, création..., ainsi que l'histoire du théâtre, selon le schéma d'orientation de l'enseignement du théâtre
- de proposer l'organisation de spectacles en y associant également la musique et la danse
- de sensibiliser les collégiens de la ComAGA aux pratiques théâtrales.

La création de ce poste sera effective au 1^{er} septembre 2006.

DE SUPPRIMER un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe (discipline chant choral) à compter du 1^{er} septembre 2006 (date de départ en retraite).

La répercussion financière pourrait être de l'ordre de – 22 900 € pour une année pleine, charges comprises.

D'AUTORISER en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire territorial, le recrutement d'un agent non titulaire sur le grade de professeur d'enseignement artistique (grille indiciaire allant de l'indice brut 433 à 801) pour occuper les fonctions telles que précisées ci-dessus.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - chapitre 012.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 mai 2006	<u>Affiché le :</u> 17 mai 2006